

15-10 ATTESTATION DE CAPACITÉ DE TRANSPORT ROUTIER LOURD DE VOYAGEURS ÉGAL OU SUPÉRIEUR A 10 PLACES

Contenu pédagogique

Voir programme détaillé de chaque organisme en PJ.

▼ OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour se présenter à l'examen de l'Attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes.

▼ PUBLIC CONCERNÉ

tout public

▼ PRÉREQUIS

Aucun

▼ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

▼ DURÉE